SYnergies

Dossier spécial

- ☑ Votre geste a du sens...
- ☑ #erreursdetri...



n° 20 - janvier 2018

Journal d'information du Syded du Lot

LE TRI : APRÈS VOUS, C'EST NOUS

Sommaire

Dossier spécial :

LE TRI : après vous, c'est nous

P. 3 Votre geste a du sens...

P. 4 #erreursdetri...

En bref :

P. 7 Le don de textiles a la cote ! Des fêtes qui chouchoutent l'environnement

Édition : Syded du Lot, Les Matalines 46 150 Catus
Tél. 05 65 21 54 30 – Fax 05 65 21 54 31
Mail : accueil@syded-lot.fr
Directeur de la publication : Gérard Miquel
Responsables de la rédaction : Muriel Descamp, Terpsichore Arghiriade
Conception et réalisation : Syded, service communication
Impression : Imprimerie Champagnac
Tirage : 92 000 exemplaires
Distribution : la Poste | **RCS :** 453 372 997 RCS CAHORS
Dépôt légal et parution : jan. 2018 | **ISSN :** 1961-7763
Journal semestriel gratuit, ne peut être vendu.

Imprimé sur **papier recyclé** dans un atelier **certifié Imprim'vert**

Crédits photos (toute reproduction interdite sans l'autorisation des auteurs) : C. Mailhes, Syded du Lot, Citeo, Wikimedia, Epictura.

Un grand merci à nos agents de tri pour avoir accepté d'apparaître sur la campagne de sensibilisation aux erreurs de tri : Cédric, Dylan, Fabio, Gaëlle, Ludovic, Marilia, Marlène, Martine.

Sources de données : Citeo, Ademe, INSEE, info.gouv.fr

Lot : en cohérence avec leur bassin de vie, des collectivités hors du département adhérent au Syded. Aussi, pour ne pas alourdir le rédactionnel, le terme "Lot" employé ici sous-entend un territoire plus étendu desservi par le Syded.

Édito



Respecter l'humain avant tout

Nous avons les meilleurs résultats de recyclage d'Occitanie, et ceci, grâce à l'implication d'une très large majorité d'entre vous. Mais ces belles performances ne peuvent pas nous satisfaire pleinement, aussi longtemps que nos agents seront encore confrontés à la présence d'erreurs de tri qui mettent en péril leur sécurité ou détériorent leur cadre de travail.

C'est pourquoi, avec ce SYnergies, nous lançons une campagne de sensibilisation aux impacts des erreurs de tri les plus graves. Elle met en avant un fait que certains semblent ignorer au moment de jeter des déchets dans le bac des recyclables : après nous, des femmes et des hommes prennent le relais. Respecter les consignes de tri, c'est aussi respecter ces personnes. Même si le tri est en partie mécanisé, la séparation de certains matériaux et l'enlèvement des déchets indésirables se font à la main.

Nous commettons tous des erreurs, et parfois même, en pensant bien faire. Certaines sont anodines, comme, par exemple, la boîte de camembert en bois. Mais d'autres sont inacceptables. On ne peut pas se permettre de jeter des objets dans le "bac vert" sans réfléchir aux conséquences : aiguilles, verre, produits chimiques ou poussiéreux, déchets alimentaires... sont autant de risques de blessure ou de forts désagréments pour le personnel de collecte et les agents de tri.

La prise de conscience du facteur humain doit guider notre geste de tri. Aussi, mon premier vœu pour cette année va vers nos agents de tri : que l'attention de chacun contribue à préserver leurs conditions de travail.

Certain de pouvoir compter sur vous, je vous souhaite, avec toute l'équipe du Syded, une belle et heureuse année 2018.

Gérard MIQUEL
Président du Syded

Flash info



Trop bon pour gâcher ! Déjà plus de 60 restaurants lotois proposent le Gourmet bag

Les restaurateurs s'impliquent de plus en plus dans la lutte contre le gaspillage alimentaire avec l'accompagnement du Syded. Les boîtes fournies facilitent l'échange avec les clients qui, du coup, ne se sentent plus gênés d'emporter leurs restes...

Pour 2018, l'objectif est de fédérer une cinquantaine d'établissements supplémentaires autour de ce concept.

Vous pouvez retrouver la carte des restaurants participant à cette opération sur notre site, syded-lot.fr, ou directement sur votre smartphone en flashant le QRcode ci-contre.



LE TRI

Votre geste a du **sens**... et donne du **sens** à nos métiers

Avec 108 kg de déchets recyclés par an et par personne, notre territoire est classé 1er en Occitanie et 4e à l'échelle nationale. Cette performance est le résultat d'un travail d'équipe dont vous faites partie. Vous agissez chaque jour, avec le premier geste, primordial, qui permet à plus de 300 emplois locaux d'exister. Agent de collecte, trieur, chauffeur… ces métiers ont du sens pour l'environnement, mais aussi pour les familles qui en vivent.

À la fin des années 80, la planète croule sous les déchets. La situation fait débat à l'échelle internationale. Le recyclage apparaît alors comme la solution raisonnée pour répondre à l'urgence.

Vingt ans après le lancement de la collecte sélective, le tri est entré dans nos habitudes, comme une évidence, une pratique de "**bon sens**".

Du sens pour l'environnement. En France, on recycle 17,5 millions de tonnes de matériaux par an ! Ce sont des volumes considérables qui ne finissent pas enfouis ou incinérés. En CO_2 évité, c'est plus que la production domestique de l'Occitanie et de la Nouvelle Aquitaine réunies.

Du sens pour les ressources naturelles. Elles sont de plus en plus rares et difficiles à extraire. On ne peut pas s'offrir le luxe de ne les utiliser qu'une fois. Avec 38 millions de tonnes de déchets ménagers par an, la France détient un gisement bien plus riche en matériaux que ce qu'elle peut extraire de son sol.

Du sens pour l'emploi. En France, 126 000 emplois sont liés aux activités de gestion des déchets. D'après un rapport de l'Institut de l'économie circulaire, le secteur du recyclage permettrait de créer jusqu'à 440 000 emplois d'ici 2030.

Du sens pour l'économie locale. Autour de la gestion des déchets, tout un système économique plus vaste évolue en synergie. Par exemple, en 5 ans, le Syded a investi plus de 10 millions d'euros dans des travaux réalisés par des entreprises locales.

Du sens sur le plan humain. Exercer un métier utile, agir pour le bien commun et pour l'environnement : nos agents peuvent être fiers. Un agent trie en moyenne 1 tonne de déchets par jour : l'impact positif de son travail se voit concrètement.

Du "non-sens" vient malheureusement troubler tout ce sens. Sur les tapis de tri, des déchets indésirables sont la cause de gênes et même de risques pour la santé des agents.

Discuter avec nos agents ne laisse jamais indifférent. Pour ceux qui n'ont pas encore eu l'opportunité de visiter nos centres de tri, ce dossier sera l'occasion d'entrevoir certains aspects de leur métier...

Le bac vert : pour quoi faire ?

À l'échelle locale, la collecte sélective des déchets permet chaque année :

- de **recycler** 20 000 tonnes de déchets (2 fois le poids de la tour Eiffel)
- d'**éviter l'enfouissement** de plus d'un tiers des déchets ménagers (On pourrait aller jusqu'à 50 % en triant mieux)
- une **économie d'énergie** équivalente à la consommation de Figeac et Saint-Céré réunies (140 000 MWh)
- une **réduction du CO_2** semblable aux émissions domestiques d'une ville comme Gourdon (Plus de 9 000 t par an de CO_2)
- plus de **300 emplois** directs



#ERREURSDETRI : les déchets qu'o

5 erreurs graves sont à bannir des bacs de tri sélectif. Le contenu de ces poubelles se retrouve sur les tapis roulants de la salle de tri. Les agents ont un contact direct avec les déchets triés à la main. C'est pourquoi nous ciblons ici les objets sources de dangers et de forts désagréments pour eux.

#1 Les aiguilles... Pas un jour sans alerte !

S'il ne devait y avoir qu'une seule erreur à éradiquer, ce serait celle des déchets de soins piquants à risque infectieux. De quoi parle-t-on ici ? Il s'agit des aiguilles, des seringues, des stylos injecteurs rétractables, des lancettes, des lames... Ils peuvent provoquer des blessures avec risques d'infection, voire de contamination à des maladies graves. Ils engendrent aussi un traumatisme psychologique chez les victimes. Leur présence entraîne tous les jours des arrêts d'urgence sur la chaîne de tri. Les aiguilles sont difficiles à détecter au milieu des déchets qui défilent. Malgré les systèmes de filtration, malgré une vigilance accrue, malgré la protection renforcée par des gants spécifiques, le bilan est préoccupant : 11 accidents l'an dernier, ce sont 11 de trop.



CÉDRIC, 35 ANS, AGENT DE TRI AU SYDED DU LOT :
« J'ai été victime d'une piqûre il y a quelques mois. J'avoue que j'ai eu très peur. J'ai dû partir aux urgences et suivre pendant 6 mois une procédure médicale avec vaccins, prises de sang... L'attente des résultats était très angoissante. Heureusement, je n'ai pas été contaminé. **Même si le risque est minime, il existe, et j'y pense tous les jours.** »

QUE FAIRE ?

"Je suis en auto-traitement"
Avec votre ordonnance, réclamez à la pharmacie votre **boîte DASRI**. C'est gratuit et votre pharmacien saura vous conseiller. Une fois pleine, vous devez l'apporter à la déchetterie ou dans l'une des 33 pharmacies habilitées à les récupérer.
› liste des points de collecte sur dastri.fr



Les couleurs des boîtes DASRI peuvent prêter à confusion. Pourtant, elles n'ont rien à voir avec les bac de tri ! Elles arrivent souvent éventrées sur les tapis de tri.

"Je suis soigné à domicile"
À la maison, rappelez aux professionnels de santé qu'ils ne doivent pas laisser les déchets de soin chez vous.

"Je suis professionnel de santé, vétérinaire, éleveur, tatoueur..."
Aiguilles, lames, scalpels, pansements, compresses... Vous êtes responsable de l'élimination de ces déchets, que ce soit au domicile du patient ou à votre cabinet (Art. R.1335-1 et suivant du CSP). Pour cela, des filières spécifiques existent. Des sanctions sont prévues si les obligations réglementaires ne sont pas respectées.

Quand de tels déchets sont retrouvés parmi les recyclables, le Syded se doit d'informer systématiquement les autorités compétentes afin d'identifier les contrevenants.

› Plus d'info sur ars.sante.fr

n ne voudrait plus voir...



#2 Le verre est dangereux

Plus de 100 tonnes de verre par an se retrouvent dans les bacs verts. Souvent brisé, il peut blesser les agents de collecte et de tri. De plus, mélangé aux autres déchets, il empêche leur recyclage.

QUE FAIRE ?

Bouteilles, bocaux et pots en verre

Ils se recyclent à l'infini. Le récup'verre est la solution à portée de main pour les emballages en verre, et sans danger pour les agents. Avec plus de 1300 récup'verres mis à votre disposition, notre territoire est très bien desservi. Vous en trouverez forcément un à côté de chez vous ou sur un de vos trajets habituels...

Attention aux "ampoules"



Les lampes fluocompactes et les néons contiennent du mercure, hautement toxique. Il faut les déposer dans les conteneurs prévus pour ce type de déchets, à l'entrée des magasins ou à la déchetterie.

Les ampoules à filament peuvent être jetées dans les bacs marron/gris des non recyclables.

La vaisselle, les vitres...



L'orifice des récup'verres permet seulement d'y jeter des bouteilles et des bocaux. Les autres catégories de verre ne peuvent pas se recycler. La vaisselle cassée doit être jetée dans les bacs marron/gris. Les objets plus volumineux (vitre, pare-brise) sont à apporter à la déchetterie.

#3 Les couches et protections hygiéniques ne se recyclent pas

Ceux qui ont visité les centres de tri peuvent en témoigner. Mettre des déchets souillés et malodorants avec les recyclables, c'est porter atteinte aux conditions de travail des agents. Peu de déchets peuvent rivaliser avec l'odeur des couches dans les poubelles. Ce n'est pas une ou deux, mais plus d'une centaine de protections usagées que les agents doivent retirer certains jours des tapis de tri.

QUE FAIRE ?

À jeter sans hésiter dans les bacs marron/gris des non recyclables

C'est, en toute logique, l'endroit où doivent se trouver, enfermés dans des sacs, tous ces déchets souillés : les couches culottes, tout comme les serviettes et les tampons hygiéniques, de même que les pansements, les cotons démaquillants, les lingettes...



#4 Les déchets alimentaires polluent les recyclables

Les agents sont aussi confrontés à la présence de sacs noirs. À l'intérieur, les mauvaises surprises sont quasi systématiques : on y retrouve des déchets alimentaires en décomposition, de la viande, mais aussi de la litière pour chat, des déchets de salle de bain, des balayures... Il est facile d'imaginer les effets néfastes de cette situation !

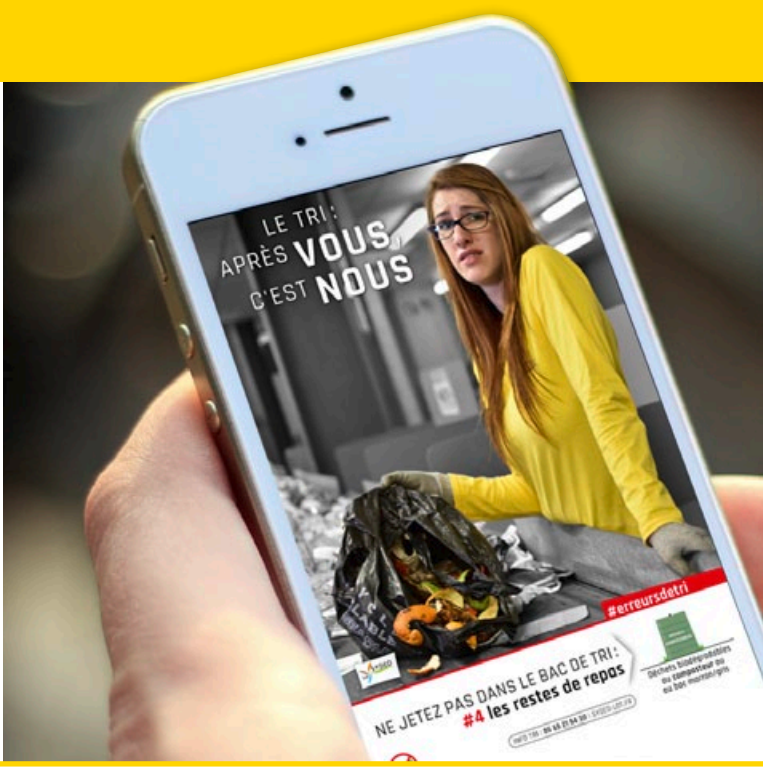

› QUE FAIRE ?

Pensez au compostage !
Les restes alimentaires et les épluchures sont biodégradables. Si vous avez un jardin, ayez le réflexe de les composter plutôt que de les jeter. Ainsi, vous obtiendrez un excellent amendement tout en allégeant votre poubelle ! Si vous ne pouvez pas les composter, jetez-les dans les bacs marron/gris des non recyclables.

#5 Les cadavres d'animaux : acte irréfléchi ou irresponsable ?



« En allant jeter sa poubelle, une personne découvre sur le bas-côté un chat qui s'est fait écraser. L'odeur est insoutenable. À l'aide d'un vieux journal, elle s'en empare et s'empresse de le déposer dans le premier conteneur qu'elle trouve... C'était un bac de recyclables. »

Souhaitons que ce scénario puisse expliquer la cause de tant de cadavres d'animaux retrouvés sur les tapis de tri. Sans la précipitation qui caractérise un acte irréfléchi, ce type d'agissement relèverait de l'incivilité.

Chatons, chiots, lapins, chevreuils... et même des viscères, carcasses, couennes de porcs, têtes de moutons... La liste est difficile à énumérer, et encore plus à supporter sur son poste de travail.

› QUE FAIRE ?

Animaux sur la voie publique
Prévenez la mairie.

Animaux domestiques
S'il pèse moins de 40 kg enterrez-le dans le jardin ou dans un cimetière animalier. Au-dessus de ce poids, prévenez un service d'équarrissage dans les 48 h.

Gibiers
Les déchets de grands gibiers sont gérés par les structures locales de chasse (bacs d'équarrissage ou enfouissement, selon le règlement sanitaire départemental). Les déchets de petits gibiers sont tolérés en sacs fermés dans le bac marron/gris des non recyclables (1 kg maxi.).

› Plus d'info sur service-public.fr

D'autres erreurs à proscrire...

- Les sacs d'aspirateurs, les cartouches d'imprimantes, le plâtre et le ciment provoquent des nuages de poussière irritant les voies respiratoires.
- Les produits chimiques, par projection, peuvent occasionner des lésions graves.
- Les vêtements causent des bourrages machine, facteurs de risque d'accident.
- Les appareils électriques contiennent des composants polluants.

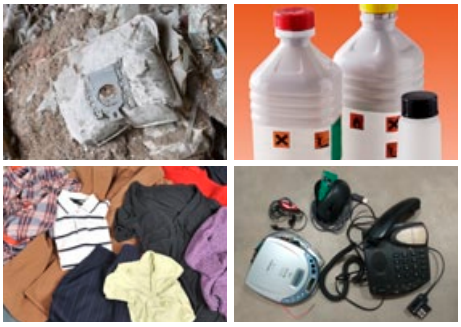

Le don de textiles a la cote

Depuis le SYnergies spécial "textiles", les dons de vêtements, linge, chaussures et maroquinerie ont considérablement augmenté. Ainsi, les armoires ont été désencombrées pour la bonne cause, et cela, sans alourdir les poubelles. Deux temps forts sont venus rythmer cette campagne solidaire et anti-gaspillage pendant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, fin novembre : le VesTRIshow et la collecte de textiles dans les écoles.

VestTRIshow, le défilé stylé et raccommodé de la Croix-Rouge

Réemploi et créativité étaient les maîtres mots du défilé organisé par la Croix-Rouge en novembre dernier à Figeac. Faire du beau, du chic, de l'étonnant avec de la "récup" et de vieux textiles : c'était le challenge réussi avec des créations originales, désormais disponibles dans les "vestiboutiques" de la Croix-Rouge.

Partenaire de l'événement, le Syded était présent avec un stand dédié au réemploi, à l'anti-gaspi et au recyclage.

Diverses animations sur ces thématiques gravitaient autour du défilé : expositions, stand de vente de vêtements, buffet à base de fruits et légumes invendus...





La générosité au programme de 38 écoles

« Comme il a grandi ! » Les enfants changent souvent de vêtements. De plus, les établissements scolaires se retrouvent encombrés de cartons remplis de vêtements oubliés et non réclamés chaque fin d'année.

Pour ces raisons, le Syded a proposé à toutes les écoles du département d'organiser une collecte de vêtements et chaussures. Avec l'appui de la Direction départementale de l'Éducation nationale, cette opération s'est déroulée dans 38 écoles volontaires. La mobilisation du personnel scolaire, des élèves et de leurs parents a permis de récolter plus de 5 tonnes de dons !

Tous ces articles ont été récupérés par les associations locales d'économie sociale et solidaire Emmaüs, la Recup'rit et le Relais.

Des fêtes qui chouchoutent l'environnement



Le prêt de matériel de tri est en place depuis de nombreuses années. Ce service destiné aux associations et aux collectivités est très demandé. Pour aller plus loin dans la démarche, le Syded propose désormais une charte "événement éco-responsable".

À ce jour, plus d'une trentaine de manifestations publiques y adhèrent déjà : fêtes de village, compétitions sportives, foires... Elles s'engagent à mener des opérations sur chacun des 5 axes suivants : trier les déchets, moins jeter, favoriser l'achat raisonné, sensibiliser au développement durable, promouvoir la solidarité.

Pour réduire l'impact environnemental, des actions efficaces peuvent être facilement mises en place. Par exemple, la foire de Dégagnazès a pu composter les déchets alimentaires de 3 000 repas. Le Sportiv' de Saint-Cirq-Lapopie a organisé un pique-nique sans déchet. Ou encore, à la Fête de la Noix de Thégra, les gobelets réutilisables ont pris la place des jetables...

L'adhésion à cette charte et l'accompagnement du Syded sont gratuits. Alors n'hésitez pas à mettre en avant vos engagements pour l'environnement !

Dernière minute...

CHANTIER : RÉSEAU DE CHALEUR DE CAPDENAC-GARE

Le Syded a débuté les travaux du réseau de chaleur de cette commune aveyronnaise. Sa mise en service est prévue pour octobre.

Seront raccordés à ce réseau la piscine, deux maisons de retraite, la gendarmerie, le SDIS, 34 logements sociaux, ainsi qu'une vingtaine de particuliers.

PRIX D'ARCHITECTURE

Le nouveau bâtiment du siège social du Syded a reçu le prix de la Construction bois Occitanie 2017.



Offrez du COMPOST À VOTRE JARDIN

Il est disponible en déchetterie

Sa qualité est contrôlée et vous pouvez le récupérer gratuitement.



Vous nous apportez vos déchets de jardin...
Nous en faisons du compost répondant aux normes qualité.
(Analyses réalisées par un organisme de contrôle indépendant)

SYDED Lot

Bon de commande
KIT COMPOSTAGE

Conditions d'acquisition : un seul kit par foyer, résider dans le Lot ou sur ces communes aveyronnaises : Asprières, Balaguier-d'Olt, Capdenac-Gare, Causse-et-Diège, Salvagnac-Cajarc et Sonnac.

Mode de paiement : uniquement par chèque

Composition du kit : 1 composteur de 320 l (à monter soi-même), 1 tige aératrice, 1 seau de 10 l, 1 guide du compostage domestique.

NOM, Prénom : .....

Commune : ☐☐ ☐☐☐ .....

Livraison souhaitée sur la déchetterie de : .....

Délai de livraison : environ 4 semaines

Numéro de téléphone : ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ (impératif info livraison)

☑ Envoyer un **chèque de 20 € à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC** accompagné de ce coupon au **SYDED du Lot, les Matalines 46150 CATUS**.

Signature :

Le ..... / ..... / ..... ,

à .....

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET zér GASPILLAGE

Je jette moins, JE COMPOSTE !

Épluchures
Restes de repas
Thé, filtres et marc de café
Papier essuie-tout...



Photo non contractuelle

- NOUVEAU KIT 2018 -
20 €
AVEC TIGE AÉRATRICE